

DEPARTEMENT DU LOIRET

**COMMUNE
DE
ISDES**



ENQUETE PUBLIQUE

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PAR LE GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE (GFA)
LA LOMBARDIERE**

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
DES OBSERVATIONS**

M. MERY Christian, représentant le Groupement Foncier Agricole La Lombardièrre située sur la commune de ISDES, a présenté un dossier d'autorisation environnementale pour la régularisation de quatre étangs existants en ce lieu-dit. Cette demande en date du 19 juin 2020 a été déposée auprès de la Direction Départementale des Territoires – Cité Administrative à ORLEANS, service dépendant de la Préfecture du Loiret.

Trois de ces étangs se trouvent en barrage d'un cours d'eau dénommé le Rû de Cheverdet. Le quatrième étang est situé en dehors de l'écoulement.

Pour permettre la conservation de ces plans d'eau mais aussi pour respecter la continuité écologique du cours d'eau, il est envisagé par le Groupement Foncier Agricole La Lombardièrre de créer sur une distance de 800m une dérivation du rû par contournement des étangs 1 à 3. Le Cheverdet est un affluent du Nollain, rivière se jetant ensuite dans le Beuvron . Le Nollain et le Beuvron sont situés au sud des quatre étangs.

Cette demande d'autorisation environnementale est régie par le Code de l'Environnement au titre de la loi sur l'eau. Elle fait donc l'objet d'une enquête publique se déroulant du mardi 3 novembre 2020 au mercredi 18 novembre 2020 soit durant 16 jours.

En coordination avec les services préfectoraux, les modalités de l'enquête publique ont été établies et sont consignées dans l'arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2020. Malgré les mesures gouvernementales prises à compter du 29 octobre 2020 pour lutter contre l'épidémie de CORONAVIRUS, l'autorité organisatrice de l'enquête, à savoir la Préfecture du Loiret, a maintenu l'ouverture de l'enquête aux dates fixées.

Pour recueillir les observations du public, un registre d'enquête a été ouvert et élargé par nous, Christian BRYGIER, commissaire enquêteur désigné pour mener cette enquête par décision n° E20000100/45 du 16 septembre 2020 de Madame la Présidente déléguée du tribunal administratif d'ORLEANS (45).

Le registre d'enquête a été déposé dans les locaux de la mairie de ISDES ainsi que le dossier d'enquête publique mis à la disposition du public dans cette collectivité. Un poste informatique à la mairie de ISDES n'a pu être mis en place à l'intention du public pour consultation du dossier. Le dossier d'enquête publique est aussi consultable sur le site de la Préfecture du Loiret par le lien www.loiret.gouv.fr (*Politiques publiques – Environnement, Eau, Forêt, Chasse, Pêche – Enquêtes publiques / Avis de l'autorité environnementale – Loi sur l'eau – Opérations soumises à autorisation / Enquêtes publiques*).

A la fin de l'enquête, le 18 novembre 2020 à 12 heures 00, il a été procédé par le commissaire enquêteur à la clôture du registre d'enquête. En effet, la mairie de ISDES n'est pas accessible au public le mercredi après-midi et n'est ouverte au public que le vendredi 20 novembre 2020 soit en dehors du temps de durée de l'enquête publique.

Le bilan de la participation du public est le suivant :

- nombre de personnes ayant consulté le dossier papier : 3,
- nombre de personnes ayant consulté le dossier par voie électronique sur le site internet de la Préfecture du Loiret www.loiret.gouv.fr : donnée non communiquée,
- absence de poste informatique pour consultation du dossier en mairie de ISDES,
- nombre d'observations écrites sur le registre : 0,

Commune de ISDES (45)

Demande d'autorisation environnementale présentée par le Groupement Foncier Agricole (GFA) La Lombardièrre

Ordonnance du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E20000100 / 45 du 16 SEPTEMBRE 2020

Commissaire-enquêteur : Christian BRYGIER

- nombre d'observations par courriel : 0 à l'adresse ddt-aeu-gfa-lombardiere@loiret.gouv.fr
- nombre d'observation verbale : 0,
- nombre de document ou courrier remis : 0,
- nombre de personnes reçues par le commissaire-enquêteur au cours des permanences : 3,
- nombre de personnes reçues à la mairie en dehors des permanences : 0.

Les personnes reçues au cours des permanences sont :

- à la première permanence du 3 novembre 2020 : le premier adjoint au maire de la commune de ISDES,
- au cours de la deuxième permanence du 9 novembre 2020 : Monsieur le maire de la commune,
- au cours de la troisième et dernière permanence du 18 novembre 2020 : le second adjoint au maire.

Les entretiens ont porté sur le projet présenté par le Groupement Foncier Agricole La Lombardière. Ces élus voulaient connaître la nature exacte des travaux.

En raison de l'absence d'observation, aucune synthèse n'a été établie.

Cependant, et après étude du dossier, le commissaire-enquêteur souhaite obtenir les informations suivantes :

QUESTION N° 1

En pages 52 et 53, dans les parties 5.2.5.1 et 5.2.5.2, il est évoqué des ruptures de digue des étangs 1 – 2 et 3. A la lecture du dossier, il semble être envisagé que lors des ruptures de digue, la lame d'eau s'écoule vers l'aval. N'y a t'il pas une possibilité à ce que la lame d'eau s'écoule vers l'ouest soit en direction du CD 83, notamment en ce qui concerne les étangs 2 et 3 plus proches de cet axe que l'étang 1 ?

QUESTION N° 2

Est-ce que la commune de ISDES est concernée par un SAGE ? Si oui lequel ? Dans le dossier, il est évoqué le SDAGE Loire-Bretagne mais pas de SAGE.

QUESTION N° 3

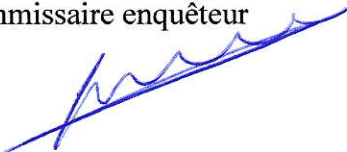
Quand ont été créés les étangs objet de la présente enquête ?

Ce procès-verbal de synthèse des observations, contenant 3 pages dont celle de garde a été notifié à M. MERY Christian, représentant dans le cadre de la présente enquête le Groupement Foncier Agricole La Lombardière à ISDES :

le mardi 24 novembre 2020 à 16 heures 30

soit dans les huit jours suivant la clôture de l'enquête publique conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement. Toujours selon cet article, le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour fournir ses observations éventuelles au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur



Le représentant du Groupement Foncier Agricole
La Lombardière



Commune de ISDES (45)

Demande d'autorisation environnementale présentée par le Groupement Foncier Agricole (GFA) La Lombardière

Ordonnance du Tribunal Administratif d'ORLEANS n° E20000100 / 45 du 16 SEPTEMBRE 2020

Commissaire-enquêteur : Christian BRYGIER